



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-02-006

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
09/02/2024

Date d'affichage :
09/02/2024

**OBJET : Solde
remboursement sinistre aux
Farges**

L'an deux mille vingt-quatre
le quinze février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire informe le conseil que suite au vol commis au logement de la ferme
des Farges, des menuiseries extérieures avaient été endommagées.

L'expert, ELEX à orléans, avait décidé de rembourser la Commune comme
suit :

- règlement immédiat : 1 335.03 €,
- solde au vu des factures acquittées : 1 101.40 €.
-

Le Maire signale que le solde a été adressé par GROUPAMA et qu'il
correspond bien au montant que l'expert avait déclaré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte le montant du solde du remboursement de ce sinistre.

Fait à Nançay, le 16 février 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :